

FCP AL IMTIEZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DES ACTIFS ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP AL IMTIEZ » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP AL IMTIEZ » dans les placements constitués par les actions New Body Line et les billets de trésorerie GIF ont atteint respectivement au 31 décembre 2014, 10,021%, et 11,172% de son actif net à cette même date constituant ainsi des dépassements par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors de l'observation citée au niveau du paragraphe précédent, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP AL IMTIEZ », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 27 Mars 2015

Le commissaire aux comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN
Arrêté au 31-12-2014
(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Portefeuille titres	3.1	349 095,830	384 945,751
Actions cotées et droits rattachés		349 095,830	384 945,751
Placements monétaires et disponibilités	3.3	98 032,528	87 294,378
Placements monétaires		49 489,922	-
Disponibilités		48 542,606	87 294,378
Créances d'exploitation		-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		447 128,358	472 240,129
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	2 112,290	2 511,842
Autres créditeurs divers	3.6	2 045,308	1 567,657
<i>TOTAL PASSIF</i>		4 157,598	4 079,499
<u>ACTIF NET</u>		442 970,760	468 160,630
Capital	3.7	439 956,638	466 922,376
Sommes distribuables	3.10	3 014,122	1 238,254
Sommes distribuables de l'exercice		3 008,947	10 581,058
Sommes distribuables des exercices antérieurs		5,175	- 9 342,804
<u>ACTIF NET</u>		442 970,760	468 160,630
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		447 128,358	472 240,129

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2014

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
Revenus du portefeuille titres	3.2	12 932,760	29 468,710
Dividendes Actions cotées		12 932,760	18 230,710
Dividendes OPCVM		-	11 238,000
Revenus des placements monétaires	3.4	1 667,680	1 241,793
Revenus des Billets de Trésorerie		628,899	-
Revenus des comptes à vue		1 038,781	1 241,793
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 600,440	30 710,503
Charges de gestion des placements	3.8	8 852,623	10 458,285
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		5 747,817	20 252,218
Autres produits		-	-
Autres charges	3.9	2 824,562	2 440,621
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 923,255	17 811,597
Régularisation du résultat d'exploitation		85,692	- 7 230,539
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.10	3 008,947	10 581,058
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 85,692	7 230,539
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		25 377,774	- 49 944,384
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		- 30 159,685	- 45 758,322
Frais de négociation		- 639,162	- 1 068,804
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		- 2 497,818	- 78 959,913

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Unité : en DT)

	31/12/2014	31/12/2013
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	- 2 497,818	- 78 959,913
a - Résultat d'exploitation	2 923,255	17 811,597
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 377,774	- 49 944,384
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 30 159,685	- 45 758,322
d - Frais de négociation de titres	- 639,162	- 1 068,804
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	- 1 232,954	-
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	- 21 459,098	108 644,417
a- Souscriptions	280 339,467	499 958,428
- Capital	354 700,000	582 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 73 965,314	- 70 437,494
- Régularisation des sommes distribuables	- 395,219	- 11 804,078
- Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	301 798,565	391 314,011
- Capital	386 100,000	475 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 83 652,374	- 80 589,339
- Régularisation des sommes distribuables	- 480,786	- 2 944,707
- Droits de sortie	- 168,275	- 951,943
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 25 189,870	29 684,504
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	468 160,630	438 476,126
b - en fin de l'exercice	442 970,760	468 160,630
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début de l'exercice	6 103	5 039
b - en fin de l'exercice	5 789	6 103
VALEUR LIQUIDATIVE	76,519	76,709
TAUX DE RENDEMENT	0,02%	-11,84%

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 Décembre 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 349 095,830 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2014	% actif net
<u>Actions</u>	119 726	437 522,320	349 095,830	78,808%
AMS	3 000	15 962,257	12 834,000	2,897%
ATB	2 000	11 436,518	8 726,000	1,970%
CARTHAGE CEMENT	12 000	39 384,120	29 124,000	6,575%
CIL	2 930	49 874,148	38 831,290	8,766%
GIF	12 000	48 590,000	40 728,000	9,194%
MODERN LEASING	500	4 375,000	2 640,500	0,596%
NBL AA	6 396	55 926,067	44 388,240	10,021%
SIAME	17 000	60 199,730	39 559,000	8,930%
SITS	16 000	43 898,000	30 720,000	6,935%
SOMOCER	3 000	7 815,000	7 554,000	1,705%
TAWASOL GH	38 000	37 150,160	28 310,000	6,391%
TPR	3 500	16 405,000	15 113,000	3,412%
UIB	3 000	40 135,230	44 217,000	9,982%
WIFAK LEAS	400	6 371,090	6 350,800	1,434%
TOTAL	119 726	437 522,320	349 095,830	78,808%

Les entrées en portefeuille-titres en 2014 se détaillent comme suit:

<u>Acquisitions</u>	<u>Coût d'acquisition En DT</u>
Actions sociétés cotées	248 484,390
Actions SICAV	50 429,500
TOTAL	298 913,890

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi:

<u>Sorties</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions sociétés cotées	309 712,085	279 541,900	-30 170,185
Actions SICAV	50 429,500	50 440,000	10,500
TOTAL	360 141,585	329 981,900	-30 159,685

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 12 932,760 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant au 31/12/2014</u>	<u>Montant au 31/12/2013</u>
<u>Dividendes</u>	12 932,760	29 468,710
- des actions admises à la cote	12 932,760	18 230,710
- des Titres OPCVM	0,000	11 238,000
TOTAL	12 932,760	29 468,710

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 98 032, 528 Dinars et se détaille comme suit :

<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle au 31/12/2014</u>	<u>% actif net</u>
Placement monétaire		49 263,804	49 489,922	11,172%
EMETTEUR GIF				
Billets de trésorerie	1	49 263,804	49 489,922	11,172%
GIF-I 90J 04/12/2014	1	49 263,804	49 489,922	11,172%
Disponibilité		48 542,606	48 542,606	10,958%
Dépôt à vue		34 698,619	34 698,619	7,833%
Sommes à l'encaissement		20 223,731	20 223,731	4,565%
Sommes à régler		- 6 379,744	- 6 379,744	-1,440%
TOTAL		97 806,410	98 032,528	22,131%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2014 à 1 667,680 Dinars et représentent le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2014 sur les placements monétaires.

<u>Désignation</u>	<u>Montant au 31/12/2014</u>	<u>Montant au 31/12/2013</u>
Intérêts des billets de trésorerie	628,899	-
Intérêts des comptes courants	1 038,781	1 241,793
TOTAL	1 667,680	1 241,793

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 112,290 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Commission distributeurs	316,844	376,776
Commission gestionnaire	1 584,220	1 883,881
Commission dépositaire	211,226	251,185
TOTAL	2 112,290	2 511,842

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 045,308 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Redevance CMF	37,576	40,323
Honoraires commissaire aux comptes	2 007,732	1 527,334
TOTAL	2 045,308	1 567,657

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01-01-2014</u>	
Montant (en nominal)	610 300,000
Nombre de parts	6 103
Nombre de porteurs de parts	7
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	354 700,000
Nombre de parts émises	3 547,000
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	386 100,000
Nombre de parts rachetées	3 861
<u>Capital au 31-12-2014</u>	
Montant (en nominal)	578 900,000
Sommes non distribuables	- 138 943,362
Montant du capital au 31-12-2014	439 956,638
Nombre de parts	5 789
Nombre de porteurs de parts	78

3.7.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins values potentielles et aux plus ou moins values réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2014 :

Désignation	2014	2013
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	25 377,774	- 49 944,384
Plus (ou moins) values réalisées sur cession d'actions et droits	- 30 170,185	- 36 239,466
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres OPCVM	10,500	- 9 518,856
Frais négociation	- 639,162	- 1 068,804
Droits de sortie	168,275	951,943
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 5 252,798	- 95 819,567
Résultat non distribuable exercices antérieurs	- 143 377,624	- 57 709,902
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 73 965,314	- 70 437,494
Régularisations sommes non distribuables rachats	83 652,374	80 589,339
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	- 138 943,362	-143 377,624

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 8 852, 623 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Rémunération Distributeurs (STUSID BANK et TSI)	1 327,903	1 568,753
Rémunération Gestionnaire (TSI)	6 639,450	7 843,693
Rémunération Dépositaire (STUSID BANK)	885,270	1 045,839
TOTAL	8 852,623	10 458,285

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 440,621 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Redevance CMF	442,628	522,891
Honoraires commissaire aux comptes	2 381,934	1 917,730
TOTAL	2 824,562	2 440,621

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2014 :

Désignation	Résultats en instance d'affectation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	5,300		0,379	- 0,504	5,175
Exercice n		2 923,255	- 395,598	481,290	3 008,947
Sommes distribuables					3 014,122

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AL IMTIEZ au 31/12/2014 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
- Titres à livrer	20 223,731	0,000
- Titres à recevoir	6 379,744	7 402,500
TOTAL	26 603,475	7 402,500

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	2,522	5,032
Charges de gestion des placements	- 1,529	- 1,714
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,993	3,318
Autres produits	-	-
Autres charges	- 0,488	- 0,400
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,505	2,918
Régularisation du résultat d'exploitation	0,015	- 1,185
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	0,520	1,734
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	4,384	- 8,184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 5,210	- 7,498
Frais de négociation	- 0,110	- 0,175
Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation	- 0,936	- 15,856
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	- 0,431	- 12,938
Droits d'Entrée et de sortie	0,029	0,156
RÉSULTAT NON DISTRIBUTABLE DE L'EXERCICE	- 0,907	-15,700
Régularisation du résultat non distribuable	0,400	3,660
SOMMES NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	- 0,507	-12,040
Distribution de dividendes	- 0,202	-
Valeur Liquidative	76,519	76,709

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	1,94%	2,31%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,62%	0,54%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0,64%	3,93%

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP AL IMTIEZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AL IMTIEZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de FCP AL IMTIEZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.